



HAL
open science

Vers un renouveau des psychédéliques ?

Sonny Perseil, Bertrand Leibovici, Antony Chaufton, Marie-Astrid Le Theule

► **To cite this version:**

Sonny Perseil, Bertrand Leibovici, Antony Chaufton, Marie-Astrid Le Theule. Vers un renouveau des psychédéliques ?. Politiques des drogues, n° 5, 2023. halshs-04402780

HAL Id: halshs-04402780

<https://shs.hal.science/halshs-04402780>

Submitted on 18 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POLITIQUE des DROGUES

le cnam

5

Vers un renouveau des psychédéliques ?

Décembre 2023

le cnam

équipe sécurité & défense
renseignement, criminologie, crises, cybermenaces



Avec la participation de


IReSP
Institut pour la Recherche
en Santé Publique

ISSN : 2802-5164



Sommaire

Éditorial	p. 2
Histoire de l'usage médical des psychédéliques en France <i>Zoë Dubus</i>	p. 3
Psychédéliques et formes alternatives de savoir et de subjectivité <i>Vincent Verroust</i>	p. 9
Intérêt des psychédéliques pour traiter l'addiction à l'alcool <i>Fahd Hilal, Jérôme Jeanblanc, Mickael Naassila</i>	p. 18
Conventions internationales : à quand le retour des psychédéliques ? <i>Bertrand Lebeau Leibovici</i>	p. 23
Hommage à Howie <i>Sonny Perseil</i>	p. 27
Livres Nouveautés : présentations des éditeurs	p. 30
Revue PDD Appel à articles	p. 32



Éditorial

L'écrivain et poète belge Henri Michaux pouvait penser que « *tout est drogue à qui choisit pour y vivre l'autre côté* » (*Plume*, 1938). La revue **Politiques des drogues**, pour cette nouvelle livraison réalisée en partenariat avec l'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP), a fait le choix de s'intéresser à cette substance dont l'étymologie du néologisme anglais *psychedelic*, né dans les années 50, signifie « qui révèle l'âme ».

Peut-être moins connus ou démocratisés que ne le sont d'autres stupéfiants, les psychédéliques entretiennent pourtant une histoire singulière avec le sujet des psychotropes. C'est ce que nous illustrera le voyage dans l'Histoire proposé dans un premier temps dans ce numéro.

Mais force est de constater que le sujet des psychédéliques n'en a pas fini de constituer une actualité puisque, selon le vieux modèle du *pharmakon*, ce qui est poison peut se révéler possiblement remède, comme il en sera question avec le sujet du traitement des troubles de l'usage liés à l'alcool.

Ce cheminement de l'histoire dans l'Histoire pour arriver jusqu'au thème des psychédéliques comme potentiel médicament nous permettra enfin de réinterroger sa place dans les conventions internationales, pour essayer de mieux saisir les enjeux encore présents quant à son interdiction.

Et, peut-être un peu plus éloignée des psychédéliques mais non des drogues, ce numéro s'achèvera par un hommage à une figure majeure de la sociologie qu'incarrait Howard Becker.

Le même Henri Michaux estimait, enfin, que « *les drogues nous ennuient avec leur paradis. Qu'elles nous donnent plutôt un peu de savoir* » (*Connaissance par les gouffres*, 1962). Alors, découvrons à présent ce qu'elles ont à nous enseigner encore de nouveau, et qu'elles nous permettent de poursuivre la réinvention constante de nos savoirs comme de nos pratiques...

Le comité éditorial



Histoire de l'usage médical des psychédéliques en France¹

Zoë DUBUS

Docteure en histoire contemporaine, spécialiste d'histoire de la médecine et des psychotropes
Post-doctorante à l'Université de Saskatchewan, College of Arts and Science, Department of History

1. Article publié avec le soutien de la Société Psychédélique de France.

2. Alexandre ROUHIER, *Le peyotl : la plante qui fait les yeux émerveillés*, Paris, G. Doin, 1927.

3. Kurt BERINGER, *Der Meskalinrausch: Seine Geschichte und Erscheinungsweise*, Berlin, Springer-Verlag, 1927.

4. Jacques-Joseph MOREAU (DE TOURS), *Du hachisch et de l'aliénation mentale : études psychologiques*, Paris, Fortin, Masson et cie, 1845 ; Jacques ARVEILLER, « Cannabis et formation du médecin. Moreau de Tours et ses internes. », *Pratiques en santé mentale*, 63-2, 2017, p. 21-28.

5. Gautier DASSONNEVILLE, « Mescaline, Between Psychopathology and Phenomenology : The Experiments of the 1930s in France », in Erika DYCK et Chris ELCOCK (dir.), *Expanding Mindscales : a global history of psychedelics*, À paraître, MIT Press.

6. Henri CLAUDE et Henri EY, « La mescaline substance hallucinogène », *Comptes rendus des séances de la société de biologie et de ses filiales*, 1-4, 1934, p. 838-841, ici p. 841

Les psychédéliques commencent à être étudiés en France pendant l'entre-deux guerres. Le peyotl et la mescaline, qui intéressent alors quelques scientifiques américains depuis la fin du XIX^e siècle, parviennent en effet progressivement en Europe. Le pharmacien Alexandre Rouhier soutient sa thèse sur le cactus « qui fait les yeux émerveillés » en 1926 ; l'ouvrage est publié un an plus tard² et connaîtra dans les décennies suivantes plusieurs traductions et rééditions. Rouhier vend dans son officine des médicaments à base de peyotl additionnés de belladone ou de jusquiame, au moins jusque dans les années 1960. Il n'est pas nécessaire de présenter une ordonnance pour en obtenir et on en trouve des publicités dans la presse populaire. La mescaline quant à elle est principalement étudiée comme un moyen de provoquer des « schizophrénies expérimentales » et d'étudier sur des sujets sains (principalement des psychiatres) les mécanismes des psychoses. Le psychiatre allemand Kurt Beringer analyse en effet dès 1927 les effets de la substance comme étant similaires aux symptômes vécus par les malades psychotiques et pose dès lors les bases des expériences sur le « modèle psychose »³. En France toutefois, dans la lignée des recherches menées un siècle plus tôt par l'aliéniste Jaques-Joseph Moreau de Tours avec le cannabis⁴, les psychiatres français s'entourent également d'intellectuels et d'artistes pour interpréter de la manière la plus complète possible les effets de la mescaline. Le poète Henri Michaux ou le philosophe Jean-Paul Sartre se rendent ainsi à la fin des années 1930 dans l'hôpital Sainte-Anne de Paris pour y faire l'expérience de la mescaline. À la même époque, Henri Ey, qui deviendra rapidement avec Jean Delay l'une des grandes figures de la psychiatrie française du XX^e siècle, s'intéresse à son tour à l'alcaloïde du peyotl. Il l'expérimente notamment entre 1933 et 1937 dans une visée cette fois thérapeutique, et observe quelques guérisons spectaculaires, notamment celle d'une patiente « internée pour dépression mélancolique avec sensations de dépersonnalisation qui a récupéré sa personnalité, les impressions corporelles normales au cours de la mescalisation. Elle est sortie guérie quelques jours après. »⁶

La mescaline demeure toutefois peu étudiée dans l'ensemble du monde occidental de l'époque : dans un contexte où les médecins ne disposent pas d'antidote pour en arrêter les effets, son expérimentation, en particulier avec les patients, reste limitée. L'expérience s'avère souvent très anxiogène pour les malades et dure plus d'une dizaine d'heures. Le LSD, dont les effets

psychotropes sont mis au jour en 1943, commence quant à lui à être étudié en France à partir de 1951. La situation est identique : jusqu'à la diffusion du premier antipsychotique, la chlorpromazine, à partir de 1954, les recherches sont restreintes.

La première thèse de médecine sur son usage en thérapeutique en France est soutenue par Daniel Widlöcher en 1957⁷. Il y développe l'idée selon laquelle les psychiatres pourraient apprendre beaucoup en écoutant les témoignages des patients soumis à l'expérience du LSD afin d'améliorer les protocoles d'administration. Par l'écoute du ressenti des patients, « nous apprendrons à mieux connaître l'attitude à adopter devant ces malades », concluait-il, appelant à une remise en question des « attitudes classiques » des thérapeutes dans la prise en charge des personnes sous l'influence de LSD. Widlöcher visait peut-être directement son directeur de thèse, le psychiatre Jean Delay, qui ne montrait quant à lui que peu d'empathie pour ses patients⁸. Il donnait enfin une place importante à l'impact que pourrait avoir la pratique de la psychose expérimentale pour l'évolution de la prise en charge des malades mentaux en général : « Il est fréquent que les malades psychotiques aigus soient placés dans des conditions analogues [solitude, obscurité, inaction]. Ces attitudes classiques méritent probablement d'être partiellement révisées, si l'on tient compte de ce que nous enseigne la psychose-expérimentale. »

Toutefois, le travail et les hypothèses de Widlöcher, qui quitta Sainte-Anne immédiatement après son doctorat, n'allaient pas influencer son directeur de thèse Jean Delay, pas plus qu'Henri Ey, dans leurs propres expériences sur le LSD puis sur la psilocybine, récemment isolée. Ceux-ci étaient en effet fortement marqués par les techniques thérapeutiques du choc (électrochocs ou comas insuliniques par exemple), qu'ils administraient quotidiennement dans leurs services⁹. Ils adaptèrent dès lors les psychédéliques à ce modèle : les patients ne recevaient aucune information concernant les effets de la substance, administrée par injection, et étaient la plupart du temps laissés seuls, sans recevoir aucun accompagnement rassurant¹⁰. Dans ces conditions, les séances étaient parfois « traumatisantes », comme le souligne le docteur Jean Weil dans sa thèse de 1965, dans laquelle il utilise la méthode de Delay pour ses patients dépendants à l'alcool¹¹. Or le but des thérapies de choc n'était pas d'aggraver l'état des malades. Rapidement, les équipes françaises concluent à l'absence d'intérêt des psychédéliques en thérapeutique : le choc psychique provoqué était trop puissant et ingérable.

Au contraire de ces pratiques, dès les premières expérimentations du LSD en Suisse, en Italie et aux États-Unis, des médecins recommandaient de dépasser ce modèle du choc afin d'en développer un nouveau, dans lequel le bien-être physique et psychique des patients serait pris en compte. À partir du milieu des années 1950 s'élaborent ainsi des techniques qui seront rassemblées plus tard sous l'expression « *set and setting* »¹². Les équipes adoptant ces méthodes présentent des résultats thérapeutiques impressionnants dans de nombreuses indications, notamment dans la plupart des maladies psychiatriques mais

7. Daniel WIDLÖCHER, « Le diéthylamide de l'acide lysergique ; étude de psycho-pathologie expérimentale » Thèse de médecine, Paris, 1957.

8. Zoë DUBUS, « Marginalisation, stigmatisation et abandon du LSD en médecine », *Histoire, médecine et santé*, 15, 2020, p. 87-105.

9. Hervé GUILLEMAIN, « Les effets secondaires de la technique. Patients et institutions psychiatriques au temps de l'électrochoc, de la psychochirurgie et des neuroleptiques retard (années 1940-1970) », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 67-1, 2020, p. 72-98.

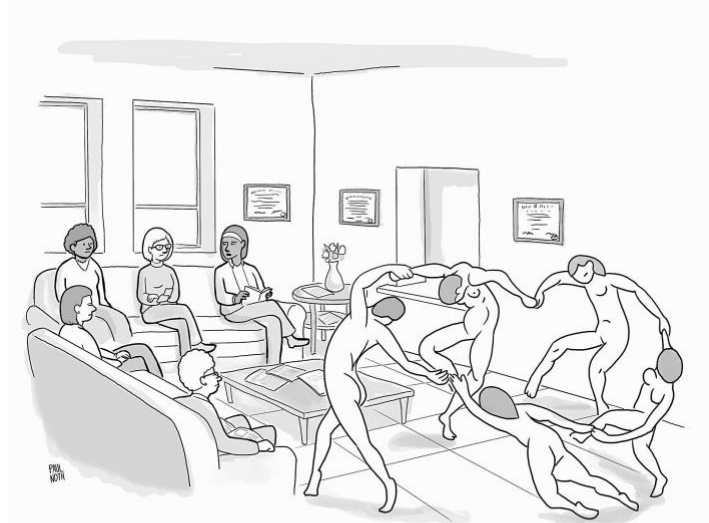
10. Zoë DUBUS, « Women, Mental Illness and Psychedelic Therapy in Postwar France », in Erika DYCK et Chris ELCOCK (dir.), *Expanding Mindscapes: a global history of psychedelics*, Cambridge, MIT Press, À paraître, 2023.

11. Jean WEIL, « Essai d'utilisation des psychodysléptiques dans le traitement des alcooliques en hôpital psychiatrique » Thèse de médecine, Strasbourg, 1965.

12. Zoë DUBUS, « L'émergence des psychothérapies assistées au LSD (1950-1970) », *Annales Médico-Psychologiques*, 181-1, 2023, p. 96-10.

également dans le traitement de la douleur, l'accompagnement des personnes en fin de vie ou encore la prise en charge des addictions¹³.

Pourtant, au tournant des années 1960, un changement de paradigme dans la science occidentale allait provoquer la fin de ces recherches : après plusieurs scandales sanitaires liés à des médicaments, les États se dotent progressivement de législations visant à évaluer leur sécurité et leur efficacité avant de les mettre sur le marché. Afin de parvenir à juger de la manière la plus objective possible de la valeur d'une substance médicamenteuse, se mettent en place les normes standardisées d'études en double aveugle contre placebo. Or il est impossible d'évaluer les psychédéliques selon ce modèle, comme le représente encore avec humour le dessinateur Paul Noth en 2023 :



“So I’m guessing we’re in the placebo group.”

Les équipes utilisant les psychédéliques avec les techniques du *set and setting* sont donc de plus en plus stigmatisées car elles ne peuvent plus faire la preuve de l'efficacité de leur modèle thérapeutique, et présentent des résultats non-reproductibles puisque valables uniquement dans un service donné, avec un médecin et un patient en particulier¹⁴. Dans ce contexte, les recherches sur les psychédéliques deviennent suspectes d'être menées par des médecins et des scientifiques « enthousiastes », eux-mêmes consommateurs de ces substances et de surcroît affiliés à la contre-culture. Le neurologue et professeur de psychiatrie à l'université de Chicago Roy Grinker, déclarait par exemple en 1964 : « En fait, ces professionnels sont largement connus pour participer à l'ingestion de drogues, ce qui rend leurs conclusions biaisées par leur propre extase. À un moment donné, il était impossible de trouver un chercheur disposé à travailler avec le LSD-25 qui n'était pas lui-même un “toxicomane”¹⁵. » Quelques grandes figures du milieu psychédélique, à l'image du psychologue d'Harvard Timothy Leary, sont en effet mises en avant dans les médias comme les modèles du savant fou, prosélyte d'une drogue et d'un mode de vie en rupture avec l'ordre établi¹⁶.

13. Erika DYCK, *Psychedelic Psychiatry: LSD from Clinic to Campus*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2008.

14. Matthew ORAM, *The Trials of Psychedelic Therapy: LSD Psychotherapy in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2018.

15. Roy R. GRINKER, « BOOTLEGGED ECSTASY », *Journal of the American Medical Association*, 187-10, 1964, p. 768.

16. Danielle GIFFORT, *Acid Revival: The Psychedelic Renaissance and the Quest for Medical Legitimacy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2020.

Ces représentations s'appuient sur une médiatisation négative de plus en plus importante aux États-Unis, où la jeunesse américaine se rebelle contre la guerre du Vietnam. Les tabloïds américains tentent de décrédibiliser ces mouvements, qui militent également pour les droits des femmes et des noirs, en affirmant que ces jeunes sont rendus fous par la consommation de LSD, d'où leurs déviances. Ce discours ne se fonde pas sur des données scientifiques mais fonctionne très bien : il est d'ailleurs adopté en France en avril 1966, par la journaliste et médecin Claudine Escoffier-Lambiotte. Responsable de la première chronique médicale en France, celle-ci publie une série de trois articles qu'elle nomme « Les poisons de l'esprit » dans *Le Monde*¹⁷. Elle y présente les psychédéliques comme des substances mortifères, sans utilité thérapeutique, ravageant la jeunesse américaine. Pire, ces dégénérés, dans leur fuite de la morale et des normes de leurs parents, voyagent vers l'Orient et passent par la France, commençant à y diffuser le LSD, poison mortel pour les esprits des jeunes Français. La journaliste en appelle à la responsabilité du gouvernement : il faut agir vite pour les protéger de cette menace terrible. Ces articles font l'effet d'une bombe. En quelques semaines, tous les médias français font leur Une sur le LSD, « péril pour l'Humanité » selon *Paris-Match*¹⁸. C'est une véritable panique morale, qui conduit moins d'un mois et demi plus tard au classement des psychédéliques dans la liste des stupéfiants ; la France est ainsi le premier pays au monde à prendre cette décision, qui sonne le glas des études¹⁹.

Ce contexte très spécifique, entre faible intérêt pour les propriétés thérapeutiques et panique morale particulièrement intense, a durablement marqué l'imaginaire collectif français sur les psychédéliques. En 2018, les personnes interrogées évaluaient ces substances comme faisant partie des psychotropes les plus dangereux²⁰, à rebours des études scientifiques démontrant des risques faibles liés à leurs usages²¹. Depuis 2015 toutefois, grâce notamment à une médiatisation de plus en plus soutenue – et positive – ainsi qu'au travail des membres de la Société psychédélique française, créée en 2017, pour diffuser les connaissances scientifiques disponibles à leur sujet, des équipes de recherche s'intéressent à nouveau à leurs propriétés thérapeutiques. Des demandes d'autorisation d'essais cliniques ont récemment été déposées, mais aucune étude n'a à ce jour repris dans le pays. Si le psychiatre anglais Ben Sessa pouvait affirmer en 2012 l'émergence d'une « Renaissance psychédélique » dans les pays occidentaux²², force est de constater que la France reste en retrait vis-à-vis de ce mouvement. Il ne s'agit toutefois pas de précipiter les choses : comme certains observateurs le font remarquer, à l'image de la philosophe Neşe Devenot, il est nécessaire de prendre le temps pour démontrer avec certitude l'intérêt des psychédéliques dans le traitement de certaines pathologies, en se confrontant aux problèmes que soulève ce champ (des cas de violences sexuelles pendant les séances sont notamment révélés ces dernières années dans les milieux des thérapies underground) et en soulignant l'importance du « care » dans la prise en charge. Il ne faut ainsi pas oublier le rôle crucial de la psychothérapie dans ce modèle thérapeutique, qui n'en est finalement qu'à ses prémises, et pour lequel il est nécessaire de mener encore de nombreuses recherches qui s'annoncent passionnantes.

17. Claudine ESCOFFIER-LAMBIOTTE, « Les poisons de l'esprit II. L'antisociété par l'hallucination », *Le Monde*, 22/04/1966 p. 8.

18. Jean MEZERETTE et Philippe DE BAUSSET, « LSD, nouveau péril pour l'humanité », *Paris-Match*, 891, 1966, 07/05/1966 p. 19.

19. Zoë DUBUS, « Le traitement médiatique du LSD en France en 1966 : de la panique morale à la fin des études cliniques », *Cygne noir : revue d'exploration sémiotique*, 9, 2021, p. 36-62.

20. Jérôme FOURQUET et Marion CHASLES-PARROT, *Les Français et le cannabis*, Paris, IFOP, 2018.

21. David J. NUTT, Leslie A. KING, Lawrence D. PHILLIPS, et INDEPENDENT SCIENTIFIC COMMITTEE ON DRUGS, « Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis », *Lancet*, 376-9752, 2010, p. 1558-1565.

22. Ben SESSA, *The Psychedelic Renaissance : Reassessing the Role of Psychedelic Drugs in 21st Century Psychiatry and Society*, London, Muswell Hill Press, 2012.

Bibliographie

Jacques ARVEILLER, « Cannabis et formation du médecin. Moreau de Tours et ses internes. », *Pratiques en santé mentale*, 63-2, 2017, p. 21-28.

Kurt BERINGER, *Der Meskalinrausch: Seine Geschichte und Erscheinungsweise*, Berlin, Springer-Verlag, 1927.

Henri CLAUDE et Henri EY, « La mescaline substance hallucinogène », *Comptes rendus des séances la société de biologie et de ses filiales*, 1-4, 1934, p. 838-841.

Gautier DASSONNEVILLE, « Mescaline, Between Psychopathology and Phenomenology: The Experiments of the 1930s in France », in Erika DYCK et Chris ELCOCK (dir.), *Expanding Mindscapes: a global history of psychedelics*, A paraître, MIT Press, 2023.

Neşe DEVENOT, *You Can Be Both Pro-Psychedelics and Anti-Hype*, Exeter, Breaking Convention, 2023.

Zoë DUBUS, « L'émergence des psychothérapies assistées au LSD (1950-1970) », *Annales Médico-Psychologiques*, 181-1, 2023, p. 96-10.

Zoë DUBUS, « Le traitement médiatique du LSD en France en 1966 : de la panique morale à la fin des études cliniques », *Cygne noir : revue d'exploration sémiotique*, 9, 2021, p. 36-62.

Zoë DUBUS, « Marginalisation, stigmatisation et abandon du LSD en médecine », *Histoire, médecine et santé*, 15, 2020, p. 87-105.

Zoë DUBUS, « Women, Mental Illness and Psychedelic Therapy in Postwar France », in Erika DYCK et Chris ELCOCK (dir.), *Expanding Mindscapes: a global history of psychedelics*, Cambridge, MIT Press, À paraître, 2023.

Erika DYCK, *Psychedelic Psychiatry: LSD from Clinic to Campus*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2008.

Claudine ESCOFFIER-LAMBIOTTE, « Les poisons de l'esprit II. L'antisociété par l'hallucination », *Le Monde*, 1966, 22/04/1966 p.

Jérôme FOURQUET et Marion CHASLES-PARROT, *Les Français et le cannabis*, Paris, IFOP, 2018.

Danielle GIFFORT, *Acid Revival: The Psychedelic Renaissance and the Quest for Medical Legitimacy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2020.

Roy R. GRINKER, « BOOTLEGGED ECSTASY », *Journal of the American Medical Association*, 187-10, 1964, p. 768.

Hervé GUILLEMAIN, « Les effets secondaires de la technique. Patients et institutions psychiatriques au temps de l'électrochoc, de la psychochirurgie et

des neuroleptiques retard (années 1940-1970) », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 67-1, 2020, p. 72-98.

Jean MEZERETTE et Philippe DE BAUSSET, « LSD, nouveau péril pour l'humanité », *Paris-Match*, 891, 1966, 07/05/1966.

Jacques-Joseph MOREAU (DE TOURS), *Du hachisch et de l'aliénation mentale : études psychologiques*, Paris, Fortin, Masson et cie, 1845.

David J. NUTT, Leslie A. KING, Lawrence D. PHILLIPS, et INDEPENDENT SCIENTIFIC COMMITTEE ON DRUGS, « Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis », *Lancet*, 376-9752, 2010, p. 1558-1565.

Matthew ORAM, *The Trials of Psychedelic Therapy: LSD Psychotherapy in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2018.

Alexandre ROUHIER, *Le peyotl : la plante qui fait les yeux émerveillés*, Paris, G. Doin, 1927.

Ben SESSA, *The Psychedelic Renaissance: Reassessing the Role of Psychedelic Drugs in 21st Century Psychiatry and Society*, London, Muswell Hill Press, 2012.

Jean WEIL, « Essai d'utilisation des psychodysléptiques dans le traitement des alcooliques en hôpital psychiatrique » Thèse de médecine, Strasbourg, 1965.

Daniel WIDLÖCHER, « Le diéthylamide de l'acide lysergique ; étude de psychopathologie expérimentale » Thèse de médecine, Paris, 1957.



Psychédéliques et formes alternatives de savoirs et de subjectivités

Vincent VERROUST

Coordinateur scientifique en charge des travaux sur les psychédéliques au Respadd, Paris
Chercheur associé à l'UR PsyComAdd, CHU Paul Brousse, Villejuif
Doctorant en philosophie à l'Université Picardie – Jules Vernes, Amiens

Introduction

Cet article constitue la matière d'une communication orale présentée au séminaire « Politiques des drogues » du Conservatoire national des arts et métiers le 14 juin 2023, lors d'une séance consacrée aux drogues dites « psychédéliques ». Il souhaite apporter un regard décalé sur la question des politiques publiques des drogues, en s'appuyant sur l'épistémologie, dans un contexte pluridisciplinaire où d'autres intervenants ont abordé des sujets tels que l'histoire de la médecine, la réglementation internationale et la présentation d'essais cliniques du point de vue de la médecine. Nous reconnaissons d'emblée que notre expertise sur la politique des drogues est limitée, pour manier la litote. Tout au plus pourrions-nous documenter en historien comment la prohibition des champignons hallucinogènes en 1966 a entraîné la censure, lors du Salon du champignon au Jardin des plantes à Paris, de la présentation des recherches menées sur le sujet au Muséum national d'Histoire naturelle, après une visite de la police¹. Notre véritable intention est plutôt de proposer un regard épistémologique qui nourrisse la réflexion sur la question de la politique des drogues.

Nous souhaitons que le lecteur perçoive cette contribution comme une proposition programmatique, plutôt que comme le produit mûr d'une réflexion aboutie. Nous sommes conscients que cette ébauche nécessite un développement plus approfondi et une exploration plus détaillée. Toutefois, nous espérons que le lecteur sera inspiré à poursuivre la réflexion et le dialogue. Nous souhaitons ainsi susciter un engagement continu et un approfondissement ultérieur de ces idées, afin de contribuer à une compréhension plus nuancée de la question des psychotropes dans la société et de ses implications philosophiques.

Ce texte vise dès lors à explorer les liens entre les psychédéliques, les formes alternatives de savoir et les transformations de la subjectivité qu'ils peuvent engendrer. En convoquant une perspective épistémologique, nous chercherons à élargir notre compréhension des enjeux sous-jacents aux politiques des drogues et à interroger les présupposés qui les sous-tendent.

1. La description de cet épisode figurera dans ma thèse, il est fondé sur le recueil d'archives orales auprès d'Anne-Marie Slézac, qui a travaillé en tant que muséologue pour les salons du champignon qui se tenaient chaque année au Muséum national d'Histoire naturelle.

En nous appuyant sur les travaux de Michel Foucault, nous chercherons à comprendre comment les psychédéliques peuvent agir comme des outils de transformation du savoir et de la subjectivité. Foucault, dans sa perspective critique, nous invite en effet à transcender les frontières préétablies et à explorer les relations complexes entre le savoir, le pouvoir, les discours et les formes de subjectivité. Nous mobiliserons essentiellement ici les concepts de pouvoir-savoir et d'*épistémè*, pour analyser les implications des psychédéliques dans le contexte des politiques des drogues. Cette approche épistémologique nous permettra de questionner les présupposés normatifs qui sous-tendent les politiques des drogues et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les rapports entre les substances psychédéliques, la connaissance, l'expérience subjective et les formes alternatives de savoir. En proposant cette réflexion critique et philosophique, nous sommes conscients que la portée de cette contribution est limitée. Cependant, nous espérons qu'elle pourra susciter des échanges fructueux. Nous osons croire que, même si notre contribution est sommaire, elle pourrait servir de point de départ pour approfondir davantage ces questionnements.

Perdurabilité de l'usage de psychédéliques pour la recherche de personnes perdues

Nous souhaitons débiter notre propos en faisant un bref commentaire sur un événement récent qui a attiré notre attention. Il s'agit de l'opération de secours ayant permis de retrouver des enfants rescapés d'un crash d'avion en Colombie, qui s'étaient égarés dans la forêt amazonienne. Nous avons relevé un détail intrigant, quoique pas médiatisé dans la presse française, en tout cas pas à notre connaissance au moment d'écrire ces lignes, mais rapporté par le *Guardian* : les enfants ont été retrouvés par des membres de la *Guardia indigena*, une organisation autochtone colombienne, qui avaient pris de l'*ayahuasca*² le matin même³. La *Guardia indigena* est une forme d'organisation non-étatique des peuples amérindiens de Colombie, spécifiquement formée pour protéger leurs territoires et assurer des fonctions de sécurité civile⁴. Selon le *Guardian*, « "[les enfants] ont été retrouvés par un gardien indigène qui a pris du *yagé* et avec le soutien de la technologie de l'armée", a déclaré Luis Acosta, coordinateur de la *Guardia Indígena*. "Celui qui prend le *yagé* voit bien plus que ce que nous voyons. Il devient un docteur, une panthère, un tigre, un puma. Il voit plus loin parce que c'est une médecine holistique. Il avait la capacité de regarder." »

Si nous prenons la peine de signaler ce fait divers, c'est parce qu'au moment de la découverte des champignons hallucinogènes et du peyotl, c'est-à-dire des hallucinogènes sérotoninergiques⁵ au mécanisme d'action psychopharmacologique analogue à celui de l'*ayahuasca*, l'un des usages fréquents qui en était fait, c'était précisément... la recherche d'objets et de personnes disparues ! Pour en venir à une considération en lien avec le thème des politiques des drogues, soulignons que c'est justement pour interdire la divination, jugée incompatible avec la foi catholique, que l'Inquisition

2. L'*ayahuasca*, ou *yagé*, est un breuvage psychotrope amazonien contenant de la diméthyltryptamine, une molécule psychédélique.

3. YOUKEE Mat, « Indigenous knowledge, bravery, vigilance: how young siblings survived in Colombia's perilous jungle », *The Guardian*, 12 juin 2023.

4. *The Creation of La Guardia Indígena (Indigenous Guard) in Colombia – Participedia*, <https://participedia.net/ca/se/2374>, 8 décembre 1995, consulté le 5 juillet 2023.

5. Nous suivons l'anthropologue et philosophe Martin Fortier dans sa classification des hallucinogènes. Cf. FORTIER Martin, « Le façonnement neuropharmacologique de la culture. Anthropologie comparée des rituels à hallucinogènes sérotoninergiques et anticholinergiques », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 2018, N° 17, n° 2, pp. 132-151.

6. BOUMEDIENE Samir, « La colonisation du savoir: une histoire des plantes médicinales du "Nouveau Monde", 1492-1750 ». p. 328.

7. WASSON R. Gordon, *The wondrous mushroom: Mycolatry in Mesoamerica: Ethnomycological studies*, San Francisco, Sungazer Press, 2021, p. 255.

8. *Décision n° 2021-960 QPC du 7 janvier 2022 | Conseil constitutionnel*, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2022/2021960QPC.htm> consulté le 5 juillet 2023.

9. AMSTERDAM Jan van, OPPERHUIZEN Antoon et BRINK Wim van den, « Harm potential of magic mushroom use: A review », *Regulatory Toxicology and Pharmacology*, 1 avril 2011, vol. 59, n° 3, pp. 423-429.

10. JOHNSON MW, RICHARDS Wa et GRIFFITHS Rr, « Human hallucinogen research: guidelines for safety », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, août 2008, vol. 22, n° 6, pp. 603-620.

espagnole au Mexique publia un édit interdisant l'usage du cactus peyotl et des champignons hallucinogènes en 1620. L'usage divinatoire des psychédéliques s'était en effet diffusé aux Espagnols⁶, ce qui était inadmissible pour l'autorité religieuse. On trouve par exemple, dans l'ouvrage *The Wondrous Mushroom* de l'ethno-mycologue Robert Gordon Wasson, le témoignage, devant le tribunal de l'Inquisition de Mexico en 1630, d'un Espagnol nommé Gonzalo Perez qui, sur les conseils d'un Amérindien, avait consommé des champignons pour retrouver sa femme disparue. Il a été jugé pour cela, parce que consommer des champignons dans ce but était considéré comme avoir recours au diable pour obtenir un miracle⁷, ce qui ne pouvait bien sûr être toléré.

Entre tensions légales et potentiel sociétal : le paradoxe du statut juridique des psychédéliques

Les usages amérindiens des hallucinogènes sérotoninergiques étaient - et restent - ainsi tout à fait différents de ce qu'on en fait ou qu'on essaye d'en faire dans notre monde occidental contemporain. Là où nous voulons en venir, c'est que c'est cette discontinuité épistémique qui nous semble intéressante à creuser, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles on a tant de mal à admettre la valeur thérapeutique des psychédéliques en France, et plus largement dans le monde. Il faut cependant bien reconnaître que la France est à la traîne, comparativement à la Suisse, aux États-Unis, l'Angleterre, la République Tchèque, l'Allemagne, l'Espagne, l'Australie, etc. Cela dit, le processus est en cours, puisque des projets de recherche clinique avec les psychédéliques existent en France et certains ont reçu des financements publics. Mais, puisque le Conseil constitutionnel a défini récemment ce que recouvre la notion de stupéfiant, à savoir « des substances psychotropes qui se caractérisent par un risque de dépendance et des effets nocifs pour la santé »⁸, nous pouvons dire que les psychédéliques, selon cette définition, ne devraient pas figurer sur la liste des stupéfiants. Ainsi, aux Pays-Bas, un rapport rédigé sous l'égide de l'Institut national de la santé publique⁹ pour le ministère de la Santé a conclu que la consommation de « *magic mushrooms* » a une incidence négligeable sur la santé publique. Il ne provoquent pas non plus de pharmacodépendance¹⁰ ; pourtant, les champignons à psilocybine et les autres psychédéliques figurent sur la liste des stupéfiants en France.

Les champignons à psilocybine et autres plantes psychédéliques sont en effet généralement illégaux dans la plupart des pays, malgré quelques évolutions récentes, comme la décriminalisation de l'usage de plantes et de champignons psychédéliques dans quelques villes et États des États-Unis depuis 2020, et la légalisation de certains usages à des fins religieuses sur le continent américain, par exemple les cultes d'origine brésilienne fondés sur l'ayahuasca (sans oublier la *Native American Church* qui utilise le cactus peyotl comme sacrement depuis la fin du XIX^e siècle). Il convient aussi de noter que la tolérance juridique des usages de psychédéliques à des fins religieuses ou spirituelles est restreinte aux psychédéliques d'origine naturelle. L'utilisation des drogues psychédéliques

reste en tout cas majoritairement interdite à l'échelle mondiale. Leur usage médical est strictement réglementé et contrôlé.

La situation juridique des psychédéliques, telle qu'elle est actuellement établie, ne semble donc pas être en adéquation avec les données scientifiques disponibles quant à leur dangerosité réelle¹¹. Il conviendrait d'explorer les fondements profonds de cette méfiance persistante envers les substances hallucinogènes. Une approche juridique, historique, anthropologique et philosophique permettrait d'analyser les croyances, les normes culturelles et les discours qui ont contribué à façonner cette défiance, ainsi que d'examiner les préjugés et les idées préconçues qui sous-tendent les politiques restrictives en matière de psychédéliques. Une telle exploration permettrait d'élargir notre compréhension et d'ouvrir un dialogue critique sur la place des hallucinogènes dans nos sociétés contemporaines, en prenant en compte à la fois les aspects de santé publique, les droits individuels et les enjeux de connaissance et de subjectivité. Il s'agirait ainsi d'interroger les mécanismes de contrôle et de régulation qui influencent leur statut juridique et leur perception sociale. Par exemple, pourquoi certaines substances psychédéliques sont-elles considérées comme dangereuses et sans intérêt thérapeutique, malgré des preuves scientifiques suggérant le contraire ? Il est nécessaire d'analyser les relations complexes entre les psychédéliques, les formes de savoir, les normes sociales et les régimes de pouvoir. Cela nous permet d'envisager les psychédéliques comme des objets d'étude privilégiés pour comprendre les mécanismes de contrôle et de gouvernementalité dans nos sociétés, ainsi que pour explorer les possibilités de transformation des discours, des pratiques et des subjectivités.

Perspectives foucaaldiennes sur la naturalisation des psychédéliques en Occident moderne

Nous souhaitons maintenant proposer au lecteur une ébauche de réflexion sur la question des psychédéliques dans le champ de la recherche biomédicale en nous appuyant sur les travaux de Michel Foucault, dont la perspective critique nous invite à transcender les frontières préétablies et qui explorent les relations entre le savoir, le pouvoir, les discours et les formes de subjectivité.

La mescaline, la psilocybine, le LSD ont fasciné les chercheurs, les philosophes et les explorateurs de l'esprit dès qu'ils ont effectué des auto-expériences¹². Les psychédéliques ont le pouvoir de transcender les limites du réel subjectif et de conduire les individus vers des expériences subjectives d'une nature incommensurable. Des recherches récentes suggèrent que ce type d'expérience peut provoquer des changements dans la personnalité, avec une plus grande ouverture d'esprit¹³, ainsi qu'une modification des croyances métaphysiques¹⁴. Ces recherches contemporaines en sciences cognitives suggèrent en effet que les expériences psychédéliques peuvent éloigner les croyances des volontaires sains d'un matérialisme dur, pour les rapprocher du panpsychisme ou de l'animisme. Selon l'hypothèse du panpsychisme, la conscience n'est pas une production du système nerveux central, mais est une

11. NUTT David J., KING Leslie A. et PHILLIPS Lawrence D., « Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis », *The Lancet*, 6 novembre 2010, vol. 376, n° 9752, p. 1558-1565.

12. Cf. par exemple : HUXLEY Aldous, *Les portes de la perception*, Paris, 10 X 18, 2001, 320 p.

13. MACLEAN Katherine A., JOHNSON Matthew W. et GRIFFITHS Roland R., « Mystical experiences occasioned by the hallucinogen psilocybin lead to increases in the personality domain of openness », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, novembre 2011, vol. 25, n° 11, pp. 1453-1461.

14. TIMMERMANN Christopher, KETTNER Hannes, LETHEY Chris, ROSEMAN Leor, ROSAS Fernando et CARHART-HARRIS Robin, « Psychedelics alter metaphysical beliefs ».

propriété ou un aspect fondamental de la matière qui s'y présente partout. L'hypothèse panpsychiste s'oppose donc au matérialisme : l'esprit se déploierait ainsi dans toute l'étendue de l'univers. On a aussi observé, chez des patients traités à la psilocybine, une modification des opinions politiques, avec une moindre préférence pour les doctrines autoritaristes et un sentiment accru de « connexion à la nature »¹⁵. Ces données sur la modification des croyances et opinions de volontaires sains et de patients constituent peut-être les prémices d'une « psychopharmacologie morale »¹⁶, qui étudierait l'influence des psychotropes sur les croyances, les opinions, les sentiments.

L'étude des effets des psychédéliques demande donc le recours à des spécialistes de métaphysique, comme le rappelait le philosophe anglo-scandinave Peter Sjöstedt-Hughes, lors de la conférence sur les psychédéliques qui s'est tenue à l'université d'Exeter en avril 2023. Les croyances métaphysiques se déploient dans les méandres de la réflexion humaine, explorant l'inexplicable, l'indicible et l'ineffable, tissant des liens entre l'individu et l'univers, entre le fini et l'infini. Et donc, la rationalité, qui a longtemps été considérée comme la pierre angulaire de la pensée occidentale, se trouve confrontée aux défis posés par ces expériences extraordinaires.

En nous inspirant des analyses foucaaldiennes, nous suggérons d'envisager l'influence de la psilocybine non seulement comme un bouleversement des conceptions naturalistes, matérialistes de la réalité, mais également comme un appel à repenser les structures normatives qui régissent les systèmes de connaissance. Cette démarche épistémologique s'inscrit dans une volonté d'enrichir les schémas de pensée qui ont longtemps prévalu dans l'étude des substances psychotropes, où la pharmacologie domine. En se fondant sur les concepts foucaaldiens de pouvoir-savoir et de l'*épistémè*, nous pourrions chercher à comprendre comment les expériences induites par la psilocybine permettent d'explorer des formes alternatives de savoir et de subjectivité, en remettant en question les structures de pouvoir existantes.

Le concept de pouvoir-savoir, développé par Foucault¹⁷, met en évidence la manière dont les relations de pouvoir opèrent à travers les discours, les connaissances et les pratiques sociales. Selon Foucault, le pouvoir ne se limite pas à des mécanismes répressifs, mais est également productif, créant des formes spécifiques de savoir et de subjectivité. L'influence de la psilocybine sur les croyances métaphysiques et la rationalité peut donc être abordée à travers le prisme du pouvoir-savoir. L'expérience de la psilocybine et l'étude de l'usage qu'en faisaient et qu'en font toujours les Amérindiens remettent en question des cadres de pensée établis et ouvrent de nouvelles possibilités de connaissance et de compréhension du monde. Ces expériences extraordinaires modifient les frontières de la réalité, avec des conséquences sur les catégories normatives de la rationalité et de la métaphysique.

Or, les connaissances et les discours dominants sur la rationalité et la métaphysique ont été construits et régulés par les institutions sociales et les

15. LYONS Taylor et CARHART-HARRIS Robin L., « Increased nature relatedness and decreased authoritarian political views after psilocybin for treatment-resistant depression », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, 1 janvier 2018, pp. 811-819.

16. J'emprunte le concept de « psychopharmacologie morale » au professeur Pierre-Michel Llorca, psychiatre, qui l'avait proposé oralement lors des discussions sur les thérapies psychédéliques au Congrès français de psychiatrie qui s'était tenu à Lille du 30 novembre au 3 décembre 2022.

17. FOUCAULT, M. (2015). Surveiller et punir. In M. FOUCAULT (Ed.). *Oeuvres II* (pp. 261-613). Paris : Gallimard.

normes culturelles. On peut donc également analyser comment l'étude de l'expérience psilocybienne permet d'explorer des formes alternatives de savoir et de subjectivité, en remettant en question les structures de pouvoir existantes. Je propose dès lors d'envisager l'influence de la psilocybine sur les croyances métaphysiques comme un processus de subversion des formes traditionnelles de savoir et de pouvoir. Les expériences de ce type peuvent libérer de nouvelles perspectives, remettre en question les conceptions préétablies et offrir des possibilités d'exploration des réalités alternatives. Le concept de pouvoir-savoir de Foucault peut ainsi éclairer la manière dont l'influence de la psilocybine sur les croyances métaphysiques et la rationalité remet en question les normes établies, d'une part, et explore de nouvelles formes de savoir, d'autre part. Il permet d'analyser les dynamiques de pouvoir qui façonnent les discours sur la rationalité et la métaphysique, ainsi que les possibilités de résistance et de transformation qui émergent lorsque ces discours sont contestés par des expériences extraordinaires.

Dans le cadre de notre travail d'histoire des sciences, nous étudions par exemple comment le mycologue Roger Heim, directeur du Muséum national d'Histoire naturelle, qui a participé à la découverte des champignons hallucinogènes du Mexique et de la psilocybine dans les années 1950, en est venu à admettre la réalité du pouvoir divinatoire des champignons hallucinogènes¹⁸. Il n'a pas non plus fait une publicité ostentatoire à ce sujet, mais à travers l'analyse de ses correspondances et certains textes de ses conférences, ou encore dans des interviews à la télévision dans les années 1960, nous montrons comment ses propres expériences et observations ont modifié ses présupposés métaphysique et ébranlé sa rationalité.

Mais la découverte de la psilocybine par Heim s'inscrit dans la configuration spécifique des savoirs et des discours de son temps, un ensemble de règles, de normes et de structures qui régissent la production, la diffusion et la légitimation des connaissances à ce moment précis de l'Histoire. Cet *épistémè* détermine « les conditions de possibilité des connaissances »¹⁹ dans une période donnée et influence les catégories de pensée et les discours qui y sont associés.

L'*épistème* de l'époque de Heim, qui met l'accent sur la rationalité scientifique et les normes épistémologiques dominantes, a façonné sa perception initiale de ses propres présupposés métaphysiques et de leur relation avec la rationalité. En examinant l'influence de la psilocybine sur les croyances métaphysiques de Heim à travers le prisme de l'*épistémè*, nous pouvons explorer comment les expériences psychédéliques ont perturbé et remis en question les structures épistémologiques établies de son époque. Les expériences induites par la psilocybine peuvent avoir ouvert de nouvelles perspectives sur la réalité et la métaphysique, remettant en question les catégories de pensée conventionnelles et offrant de nouvelles possibilités de compréhension du monde. De plus, les discours scientifiques, les normes académiques et les paradigmes de rationalité ont pu limiter ces présupposés métaphysiques, et nous allons montrer dans notre thèse comment les

18. Cf. notre contribution « 'I Am a Scientist!' Roger Heim's Interdisciplinary and Transnational Research on Hallucinogenic Mushrooms (and the Problem of Divination) » dans le volume *Expanding Mindscales: A Global History of Psychedelics*, édité par Erika Dyck et Chris Elcock, à paraître aux éditions du MIT Press.

19. FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Paris, France, Gallimard, 1990, p. 13.

expériences de Heim avec la psilocybine ont pu remettre en question ces normes et lui faire proposer de nouvelles perspectives philosophiques.

Le concept d'*épistèmè* de Foucault se montre ainsi utile pour explorer les liens entre l'influence de la psilocybine sur les croyances métaphysiques et la rationalité de Roger Heim. Il permet d'analyser les conditions de possibilité du savoir et des discours dans une époque donnée, ainsi que les transformations épistémologiques qui se produisent lorsque de nouvelles expériences et perspectives sont introduites. L'*épistèmè* offre un cadre conceptuel pour comprendre comment les croyances et la rationalité de Heim ont été façonnées par les normes épistémologiques de son époque et comment l'utilisation de la psilocybine a pu perturber ces structures, offrant de nouvelles voies métaphysiques.

Foucault, par sa critique de l'institutionnalisation du savoir et de la normalisation des discours, nous invite donc certainement à examiner les effets des substances psychédéliques comme des manifestations d'un pouvoir subversif qui ébranle les structures de la connaissance. Il nous incite indirectement à considérer ces expériences non pas comme des dérives pathologiques, mais comme des voies vers une autre forme de conscience, où les limites entre le sujet et l'objet, le réel et l'imaginaire, se dissolvent.

Conclusion : arguments pour le souci de l'interdisciplinarité et de l'éthique dans les études médicales sur les psychédéliques

Nous voudrions revenir maintenant à des considérations moins théoriques, philosophiques et plus terre-à-terre. Puisque les administrations de psychédéliques se multiplient dans le cadre médical, et qu'il est très probable que les usages, disons illégaux, se multiplient, il nous semble primordial de poursuivre l'étude des effets des psychédéliques sur les volontaires sains, afin de mieux comprendre ce que cela fait que de se soumettre à ce genre d'expériences. Nous plaidons bien entendu pour des recherches interdisciplinaires qui ne se limiteraient pas à de la psychopharmacologie.

Nous voudrions rappeler, à la suite de l'anthropologue Julien Bonhomme, que la nature de l'expérience psychédélique n'est pas strictement déterminée par la biochimie, et qu'elle dépend de beaucoup de facteurs extra-pharmacologiques, comme la dimension culturelle et sociale²⁰. On comprend alors l'aspect intrinsèquement interdisciplinaire des études psychédéliques, puisque pour discuter de l'effet de ces substances sur l'homme, il faut convoquer non seulement la pharmacologie mais aussi l'anthropologie. Quoiqu'il en soit, les recherches expérimentales sur les volontaires sains restent à notre avis absolument nécessaires pour mieux comprendre ce que font les psychédéliques, ce qui paraît d'autant plus important que les administrations à but thérapeutiques se développent.

Or, comme les recherches contemporaines en sciences cognitives suggèrent que les expériences psychédéliques peuvent amener des volontaires sains à modifier

20. BONHOMME Julien, « A propos des usages rituels de psychotropes hallucinogènes (substances, dispositifs, mondes) », *Ethnopsy*, 2001, n°2 (Drogues et remèdes), p. p.171-190.

leurs croyances métaphysiques, en les éloignant d'un matérialisme dur et en les rapprochant du panpsychisme et de l'animisme, on voit poindre des questionnements éthiques, nous semble-t-il, dans la mesure où la psychothérapie assistée par psychédélique est susceptible de provoquer un changement radical dans les croyances métaphysiques des patients. La question de l'intégration des expériences psychédéliques appelle donc à la collaboration entre psychiatres, chercheurs en psychopharmacologie expérimentale, anthropologues, philosophes versés dans la métaphysique et éthiciens.

Pour finir, nous voudrions signaler deux éléments qui ont retenu notre attention lors d'un atelier franco-allemand sur les thérapies psychédéliques qui s'est tenu à l'Institut des études avancées de Marseille au mois de mars 2023. Le premier, c'est qu'il est peut-être à craindre que les firmes pharmaceutiques privées qui produisent la psilocybine minimisent l'importance de la psychothérapie, de l'accompagnement psychologique, de l'intégration post-administration, pour mettre l'accent sur l'efficacité de la molécule. Le deuxième, c'est que les patients qui ont reçu la psilocybine dans le cadre du traitement de la dépression résistante à l'hôpital de Mannheim ont ressenti le besoin de poursuivre les séances d'intégration après la fin de l'étude. Par conséquent, il serait sans doute opportun de préparer des politiques publiques non seulement pour réduire les risques associés à la prise thérapeutique de psychédélique, autrement dit de mieux comprendre ce que signifie bien intégrer une expérience de cette nature, mais aussi de préparer des politiques publiques qui prennent en compte les risques associés aux psychothérapies psychédéliques clandestines, aux charlatans, aux pseudo-chamanes, aux pseudo-thérapeutes, aux prises accidentelles ou dans des contextes inappropriés, dans le contexte plus large d'une prohibition et d'une répression dont nous avons, au passage, peine à croire qu'elles constituent la réponse la mieux adaptée aux problèmes posés à la société par les drogues, contrairement à l'éducation à la réduction des risques. Espérons que des moyens soient mis dans la recherche interdisciplinaire sur les psychédéliques, en thérapeutique et, si possible, au-delà. Car au-delà du domaine médical, ces substances ont certainement d'autres usages raisonnables possibles, par exemple pour l'exploration intellectuelle, scientifique, philosophique et artistique²¹, mais c'est une autre histoire.

Bibliographie

AMSTERDAM Jan van, OPPERHUIZEN Antoon et BRINK Wim van den, « Harm potential of magic mushroom use: A review », *Regulatory Toxicology and Pharmacology*, 1 avril 2011, vol. 59, n° 3, pp. 423-429.

BONHOMME Julien, « A propos des usages rituels de psychotropes hallucinogènes (substances, dispositifs, mondes) », *Ethnopsy*, 2001, n°2 (Drogues et remèdes), pp.171-190.

BOUMEDIENE Samir, « La colonisation du savoir: une histoire des plantes médicinales du "Nouveau Monde", 1492-1750 », éditions des Mondes à faire.

21. Il conviendrait sans doute de citer également d'autres usages possibles de psychédéliques, par exemple les usages hédonistes. Les usages pour la recherche médicale bénéficient probablement d'une plus grande acceptation. Cette distinction peut sans doute être attribuée, en partie, au fait que la plupart des psychédéliques sont encore considérés comme des substances dangereuses selon les traités internationaux en vigueur.

Décision n° 2021-960 QPC du 7 janvier 2022 | Conseil constitutionnel, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2022/2021960QPC.htm>, consulté le 5 juillet 2023.

FORTIER Martin, « Le façonnement neuropharmacologique de la culture. Anthropologie comparée des rituels à hallucinogènes sérotoninergiques et anticholinergiques », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 2018, N° 17, n° 2, pp. 132-151.

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Paris, France, Gallimard, 1990.

FOUCAULT, M. (2015). *Surveiller et punir*. In M. FOUCAULT (Ed.). *Oeuvres II* (pp. 261-613). Paris : Gallimard.

HUXLEY Aldous, *Les portes de la perception*, s.l., 10 X 18, 2001, 320 p.

JOHNSON Mw, RICHARDS Wa et GRIFFITHS Rr, « Human hallucinogen research: guidelines for safety », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, août 2008, vol. 22, n° 6, pp. 603-620.

LYONS Taylor et CARHART-HARRIS Robin L., « Increased nature relatedness and decreased authoritarian political views after psilocybin for treatment-resistant depression », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, 1 janvier 2018, pp. 811-819.

MACLEAN Katherine A., JOHNSON Matthew W. et GRIFFITHS Roland R., « Mystical experiences occasioned by the hallucinogen psilocybin lead to increases in the personality domain of openness », *Journal of Psychopharmacology (Oxford, England)*, novembre 2011, vol. 25, n° 11, pp. 1453-1461.

NUTT David J., KING Leslie A. et PHILLIPS Lawrence D., « Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis », *The Lancet*, 6 novembre 2010, vol. 376, n° 9752, pp. 1558-1565.

TIMMERMANN, CHRISTOPHER, HANNES KETTNER, CHRIS LETHEBY, LEOR ROSEMAN, FERNANDO E. ROSAS, AND ROBIN L. CARHART-HARRIS. 'Psychedelics Alter Metaphysical Beliefs'. *Scientific Reports* 11, no. 1 (December 2021): 22166. <https://doi.org/10.1038/s41598-021-01209-2>.

The Creation of La Guardia Indígena (Indigenous Guard) in Colombia – Participedia, <https://participedia.net/case/2374>, 8 décembre 1995, consulté le 5 juillet 2023.

VERROUST V. " 'I Am a Scientist!' Roger Heim's Interdisciplinary and Transnational Research on Hallucinogenic Mushrooms (and the Problem of Divination)" dans le volume *Expanding Mindscapes: A Global History of Psychedelics* édité par Erika Dyck et Chris Elcock, à paraître aux éditions du MIT Press.

WASSON R. Gordon, *The wondrous mushroom: Mycolatry in Mesoamerica: Ethnomycological studies*, San Francisco, Sungazer Press, 2021, p. 255.

YOUKEE Mat, « Indigenous knowledge, bravery, vigilance: how young siblings survived in Colombia's perilous jungle », *The Guardian*, 12 juin 2023.



Intérêt des psychédéliques pour traiter l'addiction à l'alcool

Fahd HILAL, Jérôme JEANBLANC, Mickael NAASSILA

Unité INSERM U1247, GRAP Groupe de Recherche sur l'Alcool et les Pharmacodépendances. Université de Picardie – Jules Vernes, Amiens

La consommation excessive d'alcool a des conséquences importantes sur la santé avec près de deux cents pathologies et traumatismes associés à cette consommation, en faisant une des toutes premières causes d'hospitalisation et une mortalité attribuable de 41000 morts par an en France (Bonaldi and Hill, 2019 ; Paille and Reynaud, 2015). Le coût social lié à la consommation d'alcool a été estimé récemment à 102 milliards d'euros par an (Kopp, 2023). En France, en 2021, plus d'un Français sur cinq consomme au-delà des repères de consommation à moindre risque, à savoir pas plus de deux verres par jours et dix verres par semaines, avec des jours sans consommer d'alcool dans la semaine.

La consommation chronique d'alcool entraîne chez certaines personnes un trouble dû à l'usage d'alcool (TUA), qui se caractérise dans ses formes les plus sévères par un comportement addictif avec une perte de contrôle de la consommation, une prise compulsive qui est maintenue en dépit des conséquences négatives, des signes physiques de tolérance et de sevrage, ainsi que des envies irrésistibles et urgentes de consommer. Le TUA présente de nombreuses formes hétérogènes, qui peuvent aussi être associées à des troubles cognitifs plus ou moins sévères, d'autres pathologies psychiatriques ou somatiques. Sur la vie entière, 6,7 % des Français seraient touchés par le TUA et pourtant, seulement 8 % des sujets qui ont une consommation problématique d'alcool ont bénéficié d'une consultation où cette problématique a été abordée les 12 derniers mois écoulés, le fameux « *treatment gap* » (Alonso et al., 2004 ; Kohn et al., 2004).

La prise en charge du TUA est adaptée à la sévérité du trouble avec des psychothérapies et traitements médicamenteux. Les traitements médicamenteux consistent en France en deux options pour la réduction de la consommation d'alcool (baclofène et nalméfène) et trois options pour le maintien de l'abstinence (acamprosate, disulfirame, et naltrexone) (Naassila, 2018). Il est nécessaire de développer de nouvelles thérapies afin d'augmenter l'efficacité des traitements et aussi être en mesure d'avoir un arsenal thérapeutique suffisamment varié pour offrir une prise en soins la plus personnalisée possible (Naassila, 2018).

L'histoire des psychédéliques à l'échelle de l'humanité est très ancienne, puisqu'une théorie très intéressante propose que l'utilisation des psychédéliques a peut-être permis de faire des bonds dans l'évolution, notamment en termes socio-cognitifs, en augmentant les performances cognitives, sociales, de communication et d'apprentissage social (Rodríguez Arce, Winkelman, 2021). Les recherches sur les psychédéliques en santé ont connu un pic exceptionnel dans les années 70, puis un coup d'arrêt au même moment lorsque le Président Nixon a lancé une « guerre contre les drogues ». Il a fallu attendre 2010 pour voir émerger à nouveau un regain d'intérêt pour les recherches sur ces molécules dites hallucinogènes. Dès les années 50, des études avaient suggéré l'efficacité des psychédéliques dans le TUA.

Au cours de la dernière décennie, nous avons observé un renouveau de l'intérêt de la médecine psychédélique dans le traitement de troubles psychiatriques, y compris pour le TUA. Les résultats cliniques du traitement par l'acide lysergique diéthylamide (LSD), la psilocybine ou la kétamine dans le TUA sont prometteurs et nécessitent des investigations cliniques et précliniques dans le but de mieux comprendre leurs effets chez les patients souffrant de TUA et d'identifier les mécanismes d'actions neurobiologiques de ces composés.

Une méta-analyse d'essais randomisés contrôlés portant sur des doses uniques de LSD a mis en évidence un effet bénéfique significatif du LSD sur la consommation d'alcool à 2-3 mois après l'administration du LSD (Krebs, Johansen, 2012). De manière intéressante, la méta-analyse suggère également que le traitement au LSD pourrait avoir plus d'effets bénéfiques pour améliorer les problèmes liés à l'alcool ou le retour à une consommation excessive par rapport à la naltrexone ou à l'acamprosate, et pour maintenir l'abstinence ou éviter le retour à toute consommation par rapport au naltrexone, à l'acamprosate ou au disulfirame. Les résultats de l'étude de preuve de concept sur l'efficacité de la psychothérapie assistée par la psilocybine dans le TUA, montrant un effet rapide et durable de la psilocybine, publiée en 2015 par le groupe de Bogenschutz, ont été confirmés par le même groupe en 2022, lors d'un essai contrôlé randomisé en double aveugle avec 93 participants (Bogenschutz et al., 2022, 2015). De manière intéressante, la psilocybine administrée en association avec la psychothérapie a induit un taux accru d'abstinence et une diminution robuste et durable du nombre de jours de consommation excessive d'alcool, 33 à 36 semaines après la première des deux doses de psilocybine administrées à 4 semaines d'intervalle.

La recherche préclinique chez l'animal dans des modèles pertinents de la maladie sont aussi essentiels pour mieux comprendre les déterminants de la maladie, ses mécanismes neuropsychobiologiques et aussi trouver et tester de nouvelles thérapies. Notre équipe s'intéresse aux effets des psychédéliques sur différents paramètres de la consommation d'alcool dans plusieurs modèles animaux de consommation excessive d'alcool ou d'addiction.

Seules très peu d'études ont examiné l'effet de la psilocybine sur la consommation d'alcool chez les rongeurs. Nous avons récemment testé la psilocybine dans le modèle d'addiction à l'alcool, dit d'état de post-dépendance, qui reproduit plusieurs caractéristiques importantes du TUA. Il est utilisé depuis longtemps dans la recherche de nouvelles thérapies (Meinhardt et al., 2021). Ce modèle combine généralement l'auto-administration opérante chronique, où l'animal fournit un travail pour obtenir l'alcool, avec une exposition intermittente à des vapeurs d'alcool pour induire une dépendance physique (tolérance et symptômes de sevrage). Le modèle d'état de post-dépendance est l'un des rares à induire le sevrage alcoolique et est également associé à la tolérance, à une motivation accrue, à un état émotionnel négatif, à une perte de contrôle, à une utilisation compulsive et à une hypersensibilité au stress. Une étude a démontré que dans le modèle d'état de post-dépendance chez les rats, 1 mg/kg de psilocybine réduisait la rechute de la consommation d'alcool pendant le sevrage aigu et que cet effet pourrait impliquer la restauration de l'expression d'une protéine codée par le gène Grm2, qui est connue pour être diminuée dans le TUA chez l'humain. Le rétablissement de l'expression de Grm2 par la psilocybine pourrait être impliqué dans l'augmentation de la flexibilité cognitive, qui est déficiente et caractéristique dans le TUA.

Plusieurs axes de recherche sont en cours dans notre unité de recherche : tout d'abord la kétamine 1) qui est un psychédélique non-classique, utilisée sous sa forme racémique R-S-kétamine en tant qu'anesthésique. Récemment, un spray à base de S-kétamine (eskétamine) a été approuvé par l'Agence européenne du médicament dans le traitement de la dépression majeure, suggérant des différences thérapeutiques entre les différents énantiomères. Nos premières études visent à évaluer l'efficacité de la S- et de la R-kétamine dans le traitement du TUA chez le rat. La psilocybine 2), un psychédélique défini comme « classique » pour son effet agoniste sur les récepteurs 5-HT_{2A} de la sérotonine, suscite un intérêt grandissant en tant que traitement de divers troubles psychiatriques. Nos expériences évaluent son efficacité dans la réduction de la consommation d'alcool, de la motivation à consommer, de la rechute et visent aussi à étudier les phénomènes neurobiologiques sous-jacents. Ce travail sur la psilocybine continue actuellement sous la forme de deux projets, un au sein du consortium de recherche PAPAUD visant à tester la psilocybine chez les patients présentant un TUA et à étudier les mécanismes cérébraux dans les modèles animaux de TUA et le consortium de recherche RAPSICO pour étudier les facteurs environnementaux et cérébraux impliqués dans la réponse à la psilocybine chez l'animal présentant une consommation excessive d'alcool. Notre laboratoire collabore aussi sur le plan national avec d'autres équipes dans le cadre du consortium de recherche ADELY étudiant cette fois-ci le LSD 3), un psychédélique classique présentant une affinité plus forte pour les récepteurs 5-HT_{2A} que la psilocybine, mais qui a aussi d'autres cibles comme les récepteurs dopaminergiques. Ces premières expériences visent à évaluer son efficacité sur la réduction des comportements de consommation et de recherche d'alcool. Des expériences de pharmaco-IRMf

(imagerie par résonance magnétique fonctionnelle), d'imagerie calcique *in vivo* (identifiant les réseaux de neurones répondant à l'injection de psychédélique, de plasticité synaptique (transmission neuronale) et morphologique (nombre et forme des boutons synaptiques), et d'électrophysiologie pour mesurer les propriétés électrophysiologiques (conductances ioniques notamment) modifiées par l'administration de psychédélique sont envisagées dans nos différents projets.

En plus des deux études cliniques déjà publiées par le groupe de Bogenschutz (citées précédemment) sur la psilocybine dans le TUA, il y a actuellement deux autres essais cliniques en cours (NCT05646303 et NCT05416229) sur le même sujet et un troisième plus focalisé sur les effets cérébraux de la psilocybine chez les patients présentant un TUA (NCT04141501). Un quatrième essai en cours porte sur l'effet de la psilocybine sur la dépression majeure, toujours chez les patients présentant un TUA (NCT04620759), et enfin un cinquième essai étudie l'utilisation de la « guérison par l'image » dans la psychothérapie assistée par la psilocybine chez les patients atteints de TUA (NCT04410913).

Les traitements du TUA avec des psychédéliques classiques, et en particulier le LSD et la psilocybine, ouvrent de nouvelles perspectives dans les mécanismes d'action des médicaments utilisés pour cette maladie complexe, notamment au travers de la réorganisation cérébrale et en renforçant et maintenant les effets de la psychothérapie. Même si les résultats sont très prometteurs, il est important de souligner que de nombreuses incertitudes persistent notamment sur l'efficacité de ces traitements en fonction des caractéristiques du TUA. On peut remarquer par exemple que le niveau de sévérité du TUA dans le dernier essai contrôlé randomisé sur la psilocybine semble assez faible (Bogenschutz et al., 2022).

Il est encourageant de constater que plusieurs essais ont été financés en France et que leurs demandes d'autorisation par les comités d'éthique sont en cours. Il est important que les recherches de ce type sur de nouvelles possibilités thérapeutiques pour une maladie fréquente et qui peut être très grave soient soutenues. Il est frappant de constater que ces nouveaux traitements pourraient permettre après seulement une ou quelques administrations d'avoir des effets très durables de plusieurs mois chez les patients. Leur effet de « facilitation » et de « maintenance » sur le résultat des psychothérapies montrent à quel point deux interventions différentes peuvent interagir pour renforcer mutuellement leurs actions. Il est à noter que des formations sont nécessaires pour les équipes de soignants qui pratiquent les sessions de psychothérapie assistée des psychédéliques soient bien formées à ces nouvelles techniques. Ces sessions ont lieu dans des environnements particuliers et sous supervision médicale pour parer tout effet indésirable.

Ces nouveaux traitements sont aussi des drogues et peuvent faire peur, mais à ce jour il n'a pas été démontré que leur utilisation médicale pouvait induire une addiction aux psychédéliques et leurs effets secondaires dans le cadre médical

restent très limités. Il faut maintenant rester vigilant et attendre les résultats des futurs essais cliniques qui seront réalisés, notamment en France.

Se pose également la question cruciale de la synthèse et de l'approvisionnement de ces molécules. Il est en effet actuellement assez difficile de se procurer ces molécules pour effectuer les recherches indispensables et des décisions politiques seront sûrement utiles pour régler ces problèmes qui peuvent constituer un véritable frein à la recherche. Ces molécules sont en général assez onéreuses. Un autre frein est représenté par les représentations négatives qui peuvent être rapportées par le grand public, les patients ou encore les professionnels de santé sur l'utilisation de telles « drogues » pour traiter les maladies psychiatriques et addictives. Un effort de formation et de communication sera indispensable à l'avenir. D'autres pays, comme la Suisse, utilisent déjà la psychothérapie assistée par les psychédéliques (LSD, psilocybine et MDMA) dans différentes pathologies psychiatriques comme les troubles du stress post-traumatique, la dépression, l'anxiété ou encore les addictions.

La découverte de nouveaux traitements ne suffira pas car il faut aussi faciliter l'accès et l'entrée dans les soins des patients souffrant de TUA. On estime en effet en France que moins de 20 %, voire 10 %, des patients ayant une consommation problématique d'alcool sont pris en charge pour ce problème. Dans sa note de cadrage de 2022, la HAS (Haute Autorité de Santé) souligne l'insuffisance du système sanitaire et social face à l'usage d'alcool, à cause d'un défaut de systématisation, de généralisation et de précocité de la prévention et du dépistage de l'usage d'alcool à risque, d'un défaut de mobilisation des professionnels des soins primaires, d'un défaut d'accès aux soins spécialisés et d'un important sous diagnostic des conduites d'alcoolisation.

De nombreux progrès restent à faire en France. Par exemple, une enquête européenne de 2016 auprès des médecins généralistes a montré que l'Hexagone se classe en dernière position, et loin derrière les autres, comparativement à l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni en matière de repérage de la consommation d'alcool chez les patients hypertendus, et que très peu de médecins prennent en charge la consommation à risque (au-dessus des repères) ou la dépendance chez ces patients (Rehm et al., 2016).

Bibliographie

Alonso, J., Angermeyer, M.C., Bernert, S., Bruffaerts, R., Brugha, T.S., Bryson, H., Girolamo, G., Graaf, R., Demyttenaere, K., Gasquet, I., Haro, J.M., Katz, S.J., Kessler, R.C., Kovess, V., Lepine, J.P., Ormel, J., Polidori, G., Russo, L.J., Vilagut, G., Almansa, J., Arbabzadeh-Bouchez, S., Autonell, J., Bernal, M., Buist-Bouwman, M.A., Codony, M., Domingo-Salvany, A., Ferrer, M., Joo, S.S., Martinez-Alonso, M., Matschinger, H., Mazzi, F., Morgan, Z., Morosini, P., Palacin, C., Romera, B., Taub, N., Vollebergh, W.A.M., 2004. Use of mental health services in Europe: results from the European Study of the Epidemiology

of Mental Disorders (ESEMeD) project. *Acta Psychiatrica Scandinavica*. 109, 47–54. <https://doi.org/10.1111/j.1600-0047.2004.00330.x>

Bogenschutz, M.P., Forcehimes, A.A., Pommy, J.A., Wilcox, C.E., Barbosa, P., Strassman, R.J., 2015. Psilocybin-assisted treatment for alcohol dependence: A proof-of-concept study. *Journal of Psychopharmacology*. 29, 289–299. <https://doi.org/10.1177/0269881114565144>

Bogenschutz, M.P., Ross, S., Bhatt, S., Baron, T., Forcehimes, A.A., Laska, E., Mennenga, S.E., O'Donnell, K., Owens, L.T., Podrebarac, S., Rotrosen, J., Tonigan, J.S., Worth, L., 2022. Percentage of Heavy Drinking Days Following Psilocybin-Assisted Psychotherapy vs Placebo in the Treatment of Adult Patients With Alcohol Use Disorder. *JAMA Psychiatry*. 79, 953. <https://doi.org/10.1001/jamapsychiatry.2022.2096>

Bonaldi, C., Hill, C., 2019. La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*. 5–6, 98–107.

Kohn, R., Saxena, S., Levav, I., Saraceno, B., 2004. The treatment gap in mental health care. *Bull. World Health Organ*. 82, 858–866. <https://doi.org/S0042-96862004001100011>

Kopp, P., 2023. *Le coût social des drogues : estimation en France en 2019*. OFDT Notes 1–15.

Krebs, T.S., Johansen, P.-Ø., 2012. Lysergic acid diethylamide (LSD) for alcoholism: meta-analysis of randomized controlled trials. *Journal of Psychopharmacology*. 26, 994–1002. <https://doi.org/10.1177/0269881112439253>

Meinhardt, M.W., Pfarr, S., Fouquet, G., Rohleder, C., Meinhardt, M.L., Barros-Flores, J., Hoffmann, R., Jeanblanc, J., Paul, E., Wagner, K., Hansson, A.C., Köhr, G., Meier, N., von Bohlen und Halbach, O., Bell, R.L., Endepols, H., Neumaier, B., Schönig, K., Bartsch, D., Naassila, M., Spanagel, R., Sommer, W.H., 2021. Psilocybin targets a common molecular mechanism for cognitive impairment and increased craving in alcoholism. *Science Advances*. 7. <https://doi.org/10.1126/sciadv.abh2399>

Naassila, M., 2018. La médecine de précision en addictologie. Un besoin médical non satisfait. *Alcoologie et Addictologie*.

Paille, F., Reynaud, M., 2015. L'alcool, une des toutes premières causes d'hospitalisation en France. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*. 440–449.

Rehm, J., Prieto, J.A.A., Beier, M., Duhot, D., Rossi, A., Schulte, B., Zarco, J., Aubin, H.-J., Bachmann, M., Grimm, C., Kraus, L., Manthey, J., Scafato, E., Gual, A., 2016. The role of alcohol in the management of hypertension in patients in European primary health care practices – a survey in the largest European Union countries. *BMC Family Practice*. 17, 130. <https://doi.org/10.1186/s12875-016-0529-5>

Rodríguez Arce, J.M., Winkelmann, M.J., 2021. Psychedelics, Sociality, and Human Evolution. *Frontiers in Psychology*. 12. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.729425>



Conventions internationales : à quand le retour des psychédéliques ?

Bertrand LEBEAU LEIBOVICI

Médecin addictologue

Les institutions internationales sur les drogues présentent une grande variété et démêler leurs compétences, notamment pour ce qui est du classement des psychédéliques, n'est pas nécessairement chose aisée.

L'OICS, gardienne des conventions

« Le régime international de contrôle des drogues a été mis en place dans le souci de la santé publique et morale de l'humanité et avec pour objectif de répondre aux besoins médicaux et scientifiques en stupéfiants et substances psychotropes tout en empêchant l'usage illicite des substances placées sous contrôle. »¹ Cette citation est extraite d'un rapport de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants. L'OICS fait part de son « souci » de la santé publique, définissable sans trop de difficultés, mais aussi de la santé morale de l'humanité, autrement plus difficile à caractériser, et des besoins médicaux et scientifiques. Nous allons tenter d'examiner, à travers quelques exemples, si l'application concrète est à la hauteur des principes énoncés.

Les deux critères : dangerosité et applications thérapeutiques

Dès les premières conventions (La Haye, 1912, Genève 1925 et 1931) le classement des drogues est réalisé à partir de deux critères principaux :

- leur plus ou moins grande dangerosité ;
- l'existence ou non d'applications thérapeutiques.

Ainsi, la morphine est classée comme stupéfiant mais n'est pas interdite à cause de son utilisation contre la douleur. À l'inverse, la cocaïne, d'abord utilisée comme anesthésique local, en particulier en ophtalmologie et en ORL, fut ensuite interdite car remplacée par des substances sans propriétés psychoactives type xylocaïne.

Les deux instances : la CND et l'OMS

Deux institutions de l'ONU jouent un rôle central dans le classement des substances : la Commission des Stupéfiants et l'Organisation Mondiale de la Santé. Les décisions relatives aux inscriptions sont prises par la Commission des Stupéfiants (en anglais CND, *Commission on Narcotic Drugs*) établie par le Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc) en 1946. La CND est

1. OICS, rapport 2014, paragraphe 38. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS, en anglais INCB, International Narcotics Control Board) est un organe « quasi judiciaire » qui a été établi par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. L'Organe compte treize membres élus par le Conseil économique et social de l'ONU (Ecosoc) pour une période de cinq ans. Ces membres sont rééligibles. Ils sont indépendants et veillent à la stricte application des Conventions Internationales.

composée de 53 États membres de l'ONU élus par l'Ecosoc. Elle se réunit chaque année en mars à Vienne pendant une semaine. L'autre grand acteur est l'OMS (en anglais WHO, World Health Organisation). L'OMS émet des recommandations fondées sur les avis de son Comité d'Experts sur la Pharmaco-dépendance (en anglais, ECDD, Expert Committee on Drug Dependence). Elle est la seule à pouvoir le faire. Les recommandations de l'ECDD sont ensuite soumises au vote des membres de la CND à la majorité simple pour les tableaux de la Convention de 1961 et à celle des deux tiers pour ceux de la Convention de 1971.

Convention unique de 1961 sur les stupéfiants

TABLEAU I	TABLEAU II	TABLEAU III	TABLEAU IV
Substances fortement addictives et présentant un risque élevé d'abus : précurseurs aisément transformables en drogues aussi addictives et susceptibles d'abus (ex. le cannabis, l'opium, l'héroïne, la méthadone, la cocaïne, la feuille de coca, l'oxycodone)	Substances moins addictives et susceptibles d'abus que celles du Tableau I (p. ex. la codéine, le dextropropoxyphène)	Préparations à faible taux de stupéfiants, peu susceptibles d'abus et exemptes de la plupart des mesures de contrôle imposées aux drogues qu'elles contiennent (p. ex. <2,5 % de codéine, <0,1 % cocaïne)	Certaines drogues figurant aussi au Tableau I, aux "propriétés particulièrement dangereuses" et sans valeur thérapeutique notable (p. ex. le cannabis, l'héroïne)

Les deux tableaux des conventions de 1961 et 1971

Convention de 1971 sur les substances psychotropes

TABLEAU I	TABLEAU II	TABLEAU III	TABLEAU IV
Drogues au potentiel d'abus élevé présentant un risque grave pour la santé publique et à faible valeur thérapeutique (p. ex. le LSD, le MDMA, la cathinone)	Drogues au potentiel d'abus présentant un risque grave pour la santé publique et à valeur thérapeutique faible à moyenne, (p. ex. le dronabinol, les amphétamines)	Drogues au potentiel d'abus présentant un risque grave pour la santé publique mais à valeur thérapeutique moyenne à grande (p. ex. barbituriques, buprénorphine)	Drogues au potentiel d'abus présentant un risque faible pour la santé publique mais à valeur thérapeutique faible à grande (p. ex. tranquillisants, notamment le diazépam)

Extrait du Classement des substances psychoactives, lorsque la science n'est pas écoutée, Commission Mondiale pour la Politique des Drogues, rapport 2019, p. 9.

Pourquoi la kétamine n'a pas été classée

Un bon exemple des conflits qui peuvent naître sur la question essentielle du classement porte sur la kétamine. L'OMS a classé la kétamine, dès 1985, comme médicament essentiel. C'est, en effet, un remarquable anesthésique général, ne demandant pas d'assistance respiratoire complexe et largement utilisé en chirurgie dans les pays en voie de développement. À trois reprises (2006, 2012, 2014), la Chine, soutenue par l'OICS, a demandé son classement dans le groupe I de la Convention de 1971 à cause de ses utilisations récréatives. Mais l'OMS s'y est toujours opposé.

Il faut noter qu'à cette époque on ne connaissait pas encore les remarquables propriétés de la kétamine dans les dépressions résistantes avec risque suicidaire. Son action sur la thymie est plus rapide qu'aucun antidépresseur connu et une telle indication sauve des vies. On imagine les difficultés d'une telle indication si la kétamine avait été classée.

Le reclassement du cannabis : historique ?

Mais c'est la question du reclassement du cannabis qui a abouti à un changement que d'aucuns n'hésitent pas à dire historique. L'ECDD de l'OMS n'avait pas examiné le dossier du cannabis depuis des décennies. Le 23 juillet 2018, le directeur général de l'OMS a fait parvenir au secrétaire général de l'ONU une lettre qui recommandait, entre autres, que le cannabis soit sorti du groupe IV de la convention de 1961 afin de rendre légales ses utilisations thérapeutiques. La situation devenait, en effet, intenable. Le nombre de pays se dotant d'un cadre légal pour la prescription de cannabis et de cannabinoïdes à des fins thérapeutiques ne cesse de croître tandis que se multiplient les essais montrant des résultats convaincants dans des indications qui concernent tant l'algologie que la neurologie ou la cancérologie. Finalement, en décembre 2020, la CND a voté à une faible majorité (27 contre 25 et 1 abstention) cette proposition de l'ECDD. Et encore, ne s'agissait-il d'obtenir qu'une majorité simple.

À quand le reclassement des psychédéliques ?

Les recherches sur les utilisations thérapeutiques des psychédéliques 5HT_{2A}² et de la MDMA se multiplient dans les PTSD, les dépressions résistantes, les addictions, la fin de vie... Quand l'ECDD va-t-elle s'emparer du dossier des psychédéliques et de la MDMA afin de proposer à la CND de les sortir du groupe 1 de la Convention de 1971 ? Quand la CND va-t-elle mettre en accord les recherches médicales avec la Convention de 1971 ? Rappelons que, dans ce cas, la majorité des deux tiers est requise.

L'enjeu du reclassement des psychédéliques

Certes, malgré le classement actuel, des essais cliniques peuvent avoir lieu dans quelques pays (USA, Grande-Bretagne, Suisse...). Mais tout est extrêmement compliqué (et cher) pour obtenir :

- les autorisations des différentes institutions et tutelles ;
- l'accès légal à la substance et son prix ;
- le financement des essais cliniques.

En conclusion

L'OICS a la réputation d'utiliser, contre les pays qu'elle juge coupables de ne pas appliquer correctement les trois Conventions, l'arme du « *Name and shame* » (nommer et faire honte). Mais cette arme est émoussée, tant la nécessité de réformes se fait fortement sentir. Contrairement à ses allégations, le régime international de contrôle des drogues semble n'avoir que peu de considération pour la santé publique et la recherche bio-médicale. Au point que l'on est en droit de se demander si sa préoccupation première n'est pas la « santé morale de l'humanité » dans un monde sans drogues, cela va sans dire.

2. Les psychédéliques dits « classiques » (LSD, psilocybine, DMT) interagissent principalement ou exclusivement avec les récepteurs 5HT_{2A}. La MDMA (principe actif de l'Ecstasy) interagit, elle, avec une large gamme de récepteurs HT. Ces quatre substances sont les plus utilisées dans les essais cliniques en cours.



Sonny PERSEIL

HDR en Science politique et science de gestion – CNAM, ESDR3C

Le grand sociologue américain Howard Saul Becker, auteur, entre autres, d'*Outsiders*, qui a non seulement marqué l'histoire de sa discipline mais aussi largement contribué à changer le regard porté sur les drogués (pour faire court, il n'existe pas de déviants mais juste des « entrepreneurs de morale » qui imposent leur vision de la normalité), nous a quittés le 16 août 2023. Je le connaissais depuis une vingtaine d'année et je me permets de lui adresser dans les lignes qui suivent une forme d'hommage personnel.

Comme un pied de nez à certains universitaires prétentieux, à des mandarins qui se gargarisent de « Monsieur le Professeur », Howard Becker se faisait souvent simplement appeler « Howie », autant par ses pairs, que par les jeunes chercheurs, dont il adorait la compagnie.

Je l'ai connu après avoir terminé mon premier travail sur la drogue¹, livre que je lui envoyai comme une bouteille à la mer, à l'adresse postale qui figurait sur son site Internet. Docteur en science politique sans poste, après une thèse sur les organisations politiques libérales roumaines dans les années 1990, je n'avais aucune légitimité sur le sujet des drogues et cette recherche ne faisait évidemment pas de moi un expert. Quelle ne fut pas ma surprise quand je reçus d'Howie un message que je conserve à jamais comme un trophée précieux et magique, que je restitue ici en toute immodestie :

« I did get the book and have just finished reading it. It's really interesting, a genre of book that I haven't seen before on this topic, a book that makes clear the political positions on this topic of all the politicians who are active now. Congratulations ! ».

Ce fut le point de départ d'une longue relation, qui devint assez vite amicale. Il accepta, peu de temps après le début de nos échanges, de participer à une grande table ronde organisée à la Sorbonne le 29 octobre 2003 : « Le cadrage politique de la drogue – Autour de Howard S. Becker ». Cet événement réunit des spécialistes français des problématiques des drogues (François-Xavier Dudouet, Patrick Sansoy), des politiques (Farid Ghéhiouèche et Jean-Luc Roméro, à l'époque chez les Verts et à l'UMP – Union pour un Mouvement Populaire), des professeurs de science politique (Jacques Gerstlé, Josepha Laroche) et des experts de Colombie (Monica Castro), Pays-Bas (Richard

1. Sonny Perseil, *Politique, mœurs et cannabis : rétablir le droit ?*, Le Médiateur, 2003.

Gerding) et Suisse (Alexandre Pollien). Howie me dit avoir particulièrement apprécié cette rencontre, qui constitua pour lui la première occasion d'échanger directement sur le sujet avec des politiques.

Cependant, en dehors de toute considération liée aux drogues, je me souviens tout particulièrement d'une intervention lumineuse et amusante qu'il eut ce jour-là à propos du réalisme de la recherche, en réponse à Jacques Gerstlé, et qui n'est évidemment pas sans évoquer ses travaux méthodologiques, tellement utiles aux étudiants et apprentis chercheurs en sciences sociales² :

2. Entre autres publications : Howard Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, « Repères », 2002 ; Howard Becker, *Écrire les sciences sociales*, Economica, 2004.

Le réalisme de la recherche. Il faut faire ce qu'on peut faire. Vous ne faites que ce que vous pouvez faire. Dans la pratique, les questions qui se posent ne concernent pas Popper ; les gens qui font de la recherche ne s'y intéressent pas ! Le problème est simplement de trouver autant de résultats pertinents que vous le pouvez. [...] Il faut savoir que dans beaucoup des champs de recherche que nous travaillons, les gens sont très politisés, avec des opinions tranchées. Donc quand j'ai trouvé quelque chose, je me dis à moi-même : « Je sais que cette personne ne veut pas m'écouter quand je dis que le monde est organisé de cette façon. Elle va essayer de faire tout son possible pour trouver un moyen de me dire qu'elle n'a pas à m'écouter ». Alors je pense à tout qu'elle pourrait affirmer et j'essaye de trouver une réponse. Mais tout ceci est un problème pratique. Il ne s'agit pas d'une posture philosophique. Et comme question pratique, il n'y a aucune raison pour que je publie un résultat qu'un individu pourrait anéantir en dix minutes ! Ce serait ridicule ! Donc c'est moi qui essaie le premier d'anéantir ce résultat !³

3. Sonny Perseil, Séverine Rinck, (dir.), *Le cadrage politique de la drogue. Autour de Howard S. Becker*, Éditions Pepper, 2004, pp. 130-131.

Environ une dizaine d'années plus tard, ayant provisoirement abandonné les recherches sur les drogues, je l'invitai au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), pour un séminaire sur la créativité, en rapport cette fois plutôt avec ses recherches sur les mondes de l'art. Il voulait en priorité rencontrer les jeunes chercheurs et doctorants et le contact fut extrêmement chaleureux. Comme à la Sorbonne en 2003, je fus très impressionné par la « Beckermania » provoquée par la venue du sociologue américain, étudiants et, surtout, enseignants, faisant des pieds et des mains pour parler à la « star » mondiale des sciences sociales. Le directeur du laboratoire (Lirsa), à l'époque Gilles Garel, profita d'ailleurs de l'occasion pour proposer Howie à un doctorat honoris causa du Cnam.

En 2019, ce fut l'une de nos dernières rencontres, pour le cycle de séminaires « Politiques des drogues », qu'il accepta d'inaugurer par une séance exceptionnelle intitulée « Le cadrage politique 2 – Autour de Howard S. Becker ». Nous nous retrouvions le 29 octobre, comme 16 ans plus tôt, avec Séverine Lacombe, François-Xavier Dudouet, Farid Ghéhiouèche et Jean-Luc Roméro, mais aussi avec Michel Gandilhon, David Weinberger, Marie-Astrid Le Theule et Guillaume Soto-Mayor. Howie nous fit même un énorme cadeau, en présentant en exclusivité deux chapitres inédits d'*Outsiders* : « Why I should Get No Credit For Legalizing Marijuana » (Pourquoi je n'y suis pour rien dans la

légalisation de la marijuana) et « Why Was Outsiders a Hit ? Why Is It Still a Hit ? » (Pourquoi Outsiders a été un succès ? Pourquoi est-ce toujours un succès ?)⁴.

4. Séverine Lacombe, « *Le cadrage politique de la drogue 2 - Autour de Howard S. Becker* », *Politiques des drogues*, n°1, 2021, pp. 5-6.

Je me souviens, enfin, de nos derniers échanges par e-mails, début 2023. Il disait qu'il était heureux, à son grand âge, d'avoir autant de vieux amis et, regrettant de ne plus pouvoir se déplacer en Europe, il m'invitait à venir lui rendre visite à San Francisco.

Howie était ainsi. Bien plus que ses indéniables qualités de chercheur, je retiens avant tout de lui son humanité, sa générosité et sa simplicité si bienveillante.

Nouveautés

Présentations des éditeurs

Beáta Fatime Gyarmati, Adrian Hatos, *Lutter efficacement contre la toxicomanie et l'addiction : une synthèse de l'expérience internationale*, Éditions Notre Savoir, 2023.



Cette synthèse vise à explorer la question de la prévention de la consommation de drogues et l'efficacité des différents types de programmes mis en œuvre à l'échelle mondiale, telle qu'elle ressort des données empiriques disponibles. Nous nous concentrons principalement sur les programmes qui visent à prévenir la consommation de drogues chez les adolescents et l'initiation à la consommation de drogues. Nous cherchons ainsi à apporter un point de vue fondé sur des données probantes dans le débat sur les politiques et les programmes les plus appropriés pour prévenir la consommation de drogues, en particulier chez les jeunes. La partie la plus importante du document consiste en une synthèse de l'évaluation de l'efficacité des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans les pays développés, en mettant l'accent sur l'expérience de l'UE, suivie de la présentation de nombreux programmes de prévention. Pour ceux qui s'intéressent avant tout aux aspects pratiques du sujet, la partie la plus intéressante consiste peut-être en des dizaines d'exemples de projets et de programmes du monde entier, qui sont décrits de manière relativement détaillée et accompagnés de liens vers des pages contenant des informations complémentaires. Ainsi, ceux qui souhaitent planifier des programmes antidrogue, avec les groupes cibles les plus variés et à tous les niveaux possibles, trouveront dans notre étude une bonne source d'inspiration.

Amin Kacem, avec Daniel Barrionuevo, *Les confessions d'un caïd marseillais*, Max Milo, 2023.



Ce document est unique ! Il a été rédigé de la main d'un caïd, sur de simples feuilles de papier, entre 2022 et 2023. Pour la première fois, un Tony Montana marseillais lève le voile sur les quartiers nord, ses fusillades au pied des tours et les milliers de consommateurs de stupéfiants qui s'y pressent chaque jour. Depuis son enfance algérienne jusqu'à ses démêlés avec la justice, en passant par sa carrière de chouf, de charbonneur... et de papa, celui qui se fait appeler Amin Kacem nous plonge dans le monde de Scarface. De sa plume vive et sans fard, le caïd dit la violence, le danger, l'injustice, l'appât du gain et l'envie de vivre. Pour son auteur, plus qu'une histoire d'homme et de drogue, ce livre est

un testament. C'est surtout une réponse terrible apportée à ceux qui s'étonnent que des quartiers entiers s'effondrent ; c'est un coup de tonnerre qui fera réfléchir les jeunes rêvant à une carrière de super dealer ; et c'est une interpellation impitoyable des politiques qui, longtemps, auraient pu, donc dû, empêcher les drames actuels et la catastrophe imminente.



Ana Laura Maya Lozano, *Les femmes et leur rôle dans la narcoculture mexicaine : de la guerre contre le crime organisé de Felipe Calderón à nos jours*, Éditions Notre Savoir, 2023.

La guerre contre la drogue au Mexique est un événement qui marquera à jamais l'histoire contemporaine du pays et qui a entraîné des changements radicaux dans la vie publique et privée de l'ensemble de la population (en particulier de la population féminine). En raison des changements radicaux survenus à la suite de ce conflit armé, diverses expressions culturelles sont apparues (croyances, coutumes, films, séries, musique, vêtements) qui se sont répandues grâce aux médias et aux technologies de l'information ; du matériel sérieux a également été créé pour parler de ce sujet si à la mode. La population féminine subit les assauts de ce conflit armé interne comme chair à canon de l'État, de la société et du crime organisé ; même si l'on dit que les femmes ont plus d'avantages dans le commerce de la drogue, ce n'est qu'un mirage qui donne l'illusion de l'autonomisation et de la libération du joug patriarcal.



Christian Sueur (dir.), *Les substances psychédéliques et leurs usages thérapeutiques. Révolution en santé mentale ?*, Éditions Solanacée, 2023.

Le renouveau de l'usage thérapeutique des psychédéliques marque indubitablement l'entrée dans une nouvelle ère. Ces substances, encore majoritairement stigmatisées et reléguées à la contre-culture, sont désormais au cœur d'une transformation profonde du traitement des troubles mentaux dont souffre un nombre exponentiel de malades. Dans ce livre unique, une équipe interdisciplinaire de scientifiques franco-suisse, composée de Christian Sueur, André Bénézech, Bertrand Lebeau Leibovici, Federico Seràgnoli et Romain Hacquet, experts dans des domaines allant de la psychologie clinique à l'addictologie en passant par la psychiatrie ou la pharmacologie, se réunit pour présenter une synthèse non exhaustive de l'utilisation de molécules comme le LSD, la MDMA ou encore la DMT ou la psilocybine, dans le traitement de pathologies telles que le trouble de stress post-traumatique (TSPT), la dépression, l'anxiété ou l'addiction. De trip historique en résultats de recherches de pointes, en passant par un témoignage puissant et sans équivoque, cet ouvrage offre une perspective tant factuelle et actuelle, que rigoureuse et sourcée, mais aussi et surtout centrée sur le mieux-être de l'individu, répondant à bon nombre de questions et ouvrant la voie à une discussion éclairée sur le rôle avéré des psychédéliques dans l'accompagnement thérapeutique. Avec la participation exceptionnelle de Rick Doblin, fondateur et président de MAPS et sous la direction scientifique de Christian Sueur.

Dans la continuité des réflexions amorcées lors de séminaires éponymes organisés au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) depuis octobre 2019, la revue *Politiques des drogues* a été lancée en juillet 2021.

Elle est en accès libre sur le site du Cnam : <https://esd.cnam.fr/actualite/revue-politiques-des-drogues/>.

Ce nouveau semestriel s'inscrit dans une approche résolument interdisciplinaire et de dépassement des clivages stériles. Il a pour ambition de proposer une réflexion scientifique et professionnelle rigoureuse, approfondie et originale, en faisant dialoguer des savoirs et des points de vue divers sur la question des drogues, aussi bien en termes de politiques publiques, que sur des enjeux éducatifs, sécuritaires, normatifs ou économiques.

La revue est ainsi ouverte à toute proposition d'article, pour des textes relativement courts (15.000 signes maximum, espaces compris), portant sur l'un des angles de cette vaste thématique.

N'hésitez donc pas à envoyer vos propositions d'articles (papiers finalisés), qui seront examinées par le comité scientifique de la revue, à : sonny.perseil@lecnam.net

Consignes aux contributeurs

Le projet d'article envoyé par les candidats à une publication dans *Politiques des Drogues* doit impérativement respecter les consignes suivantes, faute de quoi il ne sera pas étudié par le comité scientifique (3 relecteurs à l'aveugle) :

- Le texte doit être relativement court, pas plus de 15 000 signes, espaces compris, ce calibrage valant pour l'ensemble du fichier incluant donc la bibliographie, les notes ou d'éventuelles annexes.
- Le texte doit être bien écrit. Les articles impliquant trop de corrections formelles seront systématiquement retournés à l'auteur avant examen par les relecteurs.
- Les notes doivent être placées en fin d'article, pas en bas de page. Les appels de note dans le texte doivent être en exposant.

- Les sources seront citées au fil du texte (Granovetter 1973, p. 1367 ; Bourdieu 1979, p. 45) et feront l'objet d'une bibliographie en fin d'article adoptant le format suivant :

Ouvrage : Bourdieu P. (1979), *La distinction*, Paris, Minuit.

Article : Granovetter M. S. (1973), « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, no. 6, pp. 1360-1380.

Ouvrage collectif : Harvey E. B. (dir.) (1973), *Perspectives on modernization*, Toronto, University of Toronto Press.

Chapitre d'ouvrage collectif : Tilly C. (1973), « The modernization of political conflict in France », in E. B. Harvey (dir.), *Perspectives on modernization*, Toronto, University of Toronto Press.

Article de presse : auteur(s) (si l'article est signé), « titre de l'article », *titre du journal*, date de parution.

- La proposition doit être envoyée à sonny.perseil@lecnam.net.

Sur le fond, les articles attendus doivent s'appuyer sur des recherches originales représentant un apport ou une synthèse de qualité. Les travaux fondés sur une approche véritablement interdisciplinaire seront préférés aux études trop spécialisées. Les membres du comité éditorial se montreront particulièrement sensibles aux propositions mêlant aspects empiriques et analyse conceptuelle, par rapport à des textes qui ne se focaliseraient que sur l'un de ces deux points. Les recherches portant sur l'actualité et la prospective des politiques des drogues seront également appréciées.

Comité éditorial : Sonny Perseil, directeur de la publication ; Marie-Astrid Le Theule, directrice de la rédaction ; Bertrand Leibovici, rédacteur-en-chef ; Antony Chaufton, rédacteur-en-chef adjoint ; Idrissa Ba, directeur des relations internationales.

Guillaume Soto-Mayor et Alice Gagliano, membres fondateurs.

Comité scientifique : Idrissa Ba (Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar), Alain Bauer (Cnam / SDR3C), Sandra Bertezene (Cnam / Lirsa), Yann Bisiou (Université Paul Valéry - Montpellier III), Jean-Pierre Couteron (Fédération Addiction), François-Xavier Dudouet (Université Paris Dauphine / IRISSO), Michel Gandilhon (*Observatoire des criminalités internationales*), Didier Jayle (ex-MILDT / ex-Cnam), Séverine Lacombe (Sorbonne Université), Laurent Laniel (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction), Bertrand Leibovici (médecin addictologue), Marie-Astrid Le Theule (Cnam / Lirsa), Giovanni Molano-Cruz (Universidad Nacional de Colombia), Paulo José dos Reis Pereira (Pontifícia Universidade Católica de São Paulo), Sonny Perseil (Cnam / ESDR3C), Alexandre Pollien (FORS – Suisse).